



Gander Daniel, Brönnimann Charles

Modification du tronçon routier entre les jonctions autoroutières de Matran et Payerne/Boulex - nouvelle classification

Cosignataires : --

Réception au SGC : 09.01.14

Transmission au CE : *10.01.14

Dépôt

Nous proposons au Conseil d'Etat, notamment le responsable de la DAEC, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le réaménagement et l'élargissement de la route cantonale sur le tronçon tendant des jonctions autoroutières de Matran à Payerne/Boulex. Comme ce tronçon doit être revu (détournement de Prez-vers-Noréaz et la traversée de Grandsivaz) et corrigé jusqu'à la frontière vaudoise, il serait utile d'anticiper sa réalisation et de l'inscrire au crédit d'engagement et d'études du réseau cantonal pour les années 2014-2019.

Le développement de la circulation routière, de la démographie incessante et des zones d'activité du Grand Fribourg et de la Broye fribourgeoise et vaudoise et aussi de la Gruyère amène un accroissement toujours plus conséquent du trafic sur cette route de grand transit qui relie notamment les deux autoroutes A12 et A1.

Il est à relever que ce tronçon est le seul qui peut être modifié et élargi en conséquence et à moindre coûts, ceci entre Lausanne et Berne. Voie de communication d'importance entre les pôles de la Broye et le Grand Fribourg, cet axe routier, qui relie l'A12 à l'A1, devrait obtenir une nouvelle classification.

Développement

Dans le message 2013-DAEC-15, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrains du réseau routier cantonal pour les années 2014 à 2019.

Le message fait aussi mention des études et des acquisitions concernant la suppression du passage à niveau de Givisiez.

Nous relevons également dans ce message que des crédits précédents avaient été adoptés en 2006 déjà et qu'un montant de 1,5 million est encore disponible pour engager ou réaliser de nouvelles études ou acquisitions.

Le message fait mention des objets que la DAEC entend entreprendre dans les années à venir et fait référence, notamment, à la suppression du passage à niveau de Givisiez et à bien d'autres projets encore. Or, et c'est assez surprenant, on constate aujourd'hui que le Département des ponts et chaussées avait déjà fait, il y a plus de quarante ans, des projets et des études pour la traversée de Belfaux et la suppression dudit passage. Malheureusement, dans l'intervalle, les communes concernées ont accordé des permis de construire et ce manque d'anticipation a conduit à abandonner les projets d'alors, comme c'est le cas pour d'autres.

Dans ce contexte, les objets à l'étude font part de la traversée de Grandsivaz, mais n'indiquent rien sur le contournement de Prez-vers-Noréaz, qui a pourtant été soumis au Département concerné depuis fort longtemps.

Sous le point 2.1 du message, la DAEC nous fait part de sa vision à long terme du développement routier cantonal et où l'Etat peut prévoir la réalisation de nouvelles infrastructures routières. Il est fait référence aussi à la LFCR qui impose un renforcement de la sécurité de l'infrastructure routière en vue d'améliorer le réseau routier cantonal.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Dans ce but et dans celui d'optimiser la mobilité, notamment en raison de l'évolution démographique et de l'augmentation incessante et constante du trafic automobile, nous invitons le Conseil d'Etat, en plus des objets retenus dans le message, à y ajouter la modification et l'amélioration du tronçon reliant les deux autoroutes A1 et A12, entre Matran et Payerne. Pour ce faire, afin d'améliorer la mobilité et de faciliter le rapprochement des zones d'activité de la Broye vaudoise et fribourgeoise, du Grand Fribourg et de la Gruyère, et palier aussi le développement probablement extraordinaire de l'aéropole de Payerne, nous demandons que :

- > dans le cadre des objets proposés soient pris en compte, avec les projets prévus antérieurement, le contournement de Prez-vers-Noréaz et la traversée de Grandsivaz, ainsi que la réalisation d'une route à grand trafic sur le tronçon tendant de Payerne/Boulex aux jonctions autoroutières de Matran, soit sur une distance de quelque 12 km.
- > sa chaussée soit portée à trois, 2+1, ou quatre voies (voies de bus éventuelles et pistes cyclables comprises), pour faciliter la mobilité et la sécurité routière ;
- > l'acquisition de terrains soit déjà entreprise au plus vite afin de ne pas subir ultérieurement les conséquences d'un manque d'anticipation ;
- > une collaboration ait lieu entre nos instances cantonales, celles du Canton de Vaud et l'Office fédéral des routes ;
- > la Confédération soit abordée dans le but de financer une partie de ce projet qui devrait être classé d'importance supra-cantonale et même nationale.

Pour compléter notre intervention, nous relevons que la DAEC, dans son rapport 2013-DAEC-23 concernant les modifications du plan directeur cantonal, a développé le concept global des transports. Le point 2.2 du concept a retenu toute notre attention. On y relève notamment que la politique du canton vise à « maintenir et entretenir les infrastructures de transport existantes, les **adapter et/ou les développer** en cas de besoin ». Or, dans ce cas précis, il serait urgent d'entreprendre les démarches nécessaires pour développer ce tronçon routier avant qu'une construction ou un aménagement ne vienne perturber sa réalisation.

Pour conclure, nous invitons le Conseil d'Etat à prendre en compte ce projet routier dans le crédit d'études 2014-2019.

-
- Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.